



Vous trouverez tous
les documents ici :



go.academies-suisse.ch/atable

Suivi 1/23 • 28 février 2023

Développer rapidement les énergies renouvelables dans le respect du paysage et de la biodiversité

1. Conclusions

Présentation «Où voulons-nous des paysages énergétiques et où n'en voulons-nous pas ?» (Transparents disponibles en ligne) :

- Du point de vue de la population, il n'existe pas de paysage énergétique «idéal», mais certains paysages se prêtent mieux que d'autres à la transition énergétique.
- La signification que les gens donnent à une installation énergétique (p. ex. technicisation vs contribution à la durabilité) ou à un paysage ("idyllique" vs paysage de production) influence leurs préférences quant au choix du site. Cette attribution de signification peut être modifiée par le biais de la communication !
- Malgré la guerre, la canicule et la crainte d'une pénurie d'énergie, la grande majorité des gens ne veulent pas d'installations dans des paysages alpins vierges. Or, les zones vierges qui se prêtent à des installations énergétiques (c'est-à-dire sans haute montagne) ne sont pas si nombreuses.
- Les installations énergétiques dans les régions touristiques ont gagné en acceptation en 2022 par rapport à l'enquête de 2018. L'espace alpin compte quelques régions de ce type.
- Les sites «optimaux» pour les installations énergétiques dépendent également des réglementations légales. S'il était par exemple permis de construire des éoliennes sur des surfaces d'assolement, il faudrait nettement moins d'installations et l'emplacement des sites optimaux d'un point de vue technique changerait de manière significative. En revanche, si les éoliennes étaient autorisées à proximité des sites construits à protéger (ISOS), cela n'aurait guère d'influence.

Présentation «Planifier le développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et du paysage» (Transparents disponibles en ligne) :

- Le projet en cours des Académies a pour but d'identifier les zones qui se prêtent à des installations énergétiques et où il faut s'attendre à un minimum de conflits avec la biodiversité et la qualité du paysage.
- Dans un premier temps, des critères seront élaborés sur la base de travaux scientifiques et d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes intéressées afin d'identifier ces zones.
- Dans un deuxième temps, on essaie de trouver des zones correspondantes.
- Les résultats peuvent servir de base, par exemple, à la planification directrice des cantons, à la pesée des intérêts ou à la recherche de sites potentiels pour des installations.

Discussion :

- **Installations éoliennes sur les surfaces d'assolement et en forêt :** en l'état actuel du droit, aucune installation éolienne ne peut être construite sur les surfaces d'assolement. Ces zones seraient bien desservies en Suisse. Arguments en faveur de cette réglementation : l'exploitation avec de grosses machines agricoles est limitée par les éoliennes. On craint également que la production d'énergie dans les champs ne devienne plus lucrative que la production de denrées alimentaires. Il faudrait discuter de la possibilité d'exploiter ces zones différemment (par exemple en utilisant la robotique agricole) afin de combiner la production de nourriture et d'énergie. La forêt est également protégée. Les éoliennes ne peuvent être construites que dans des cas exceptionnels, après une pesée des intérêts.
- **Effet de l'expérience avec les installations énergétiques et de l'attitude politique :** les chercheuses et chercheurs ont également examiné si l'expérience avec les installations énergétiques (visibles) - dans les lieux d'habitation et de loisirs - influençait le jugement. Le fait d'être personnellement concerné n'a qu'une faible influence sur les attitudes vis-à-vis des installations énergétiques. L'opinion politique d'une personne n'a pas eu d'influence significative dans l'ensemble.
- **Les installations photovoltaïques (PV) plutôt décentralisées ou centralisées :** Les deux présentent certains avantages. Un regroupement est judicieux (infrastructure, possibilité de régulation), ce qui est également positif en termes d'acceptation. Dans l'enquête 2022 (par rapport à 2018), l'acceptation des grandes installations PV et des lignes à haute tension a nettement augmenté. Les installations PV de petite et moyenne taille - donc plutôt décentralisées - sont toutefois encore mieux acceptées. Il est intéressant de noter que les bâtiments sans installations PV sont nettement moins bien notés, peut-être parce que le PV est considéré comme durable.
- **Les faiseurs d'opinion politiques / la population :** le projet des Académies intègre également des parties prenantes de différentes couleurs politiques ; l'objectif est d'obtenir un certain consensus de tous les cercles intéressés. Si le point de vue de la population n'est pas suffisamment pris en compte dans les décisions, il faut s'attendre à une forte résistance.
- **Critères pertinents :** On ne sait pas encore quels critères ou seuils sont pertinents pour la localisation des installations énergétiques, c'est-à-dire quels critères sont considérés comme pertinents par les parties prenantes et ont une influence importante sur le choix du site. Le projet des Académies vise précisément à clarifier ce point.
- **Biodiversité :** le grand public est peu conscient de l'état de la biodiversité et de l'importance de la préserver. L'étude présentée sur l'acceptation des installations énergétiques ne peut pas avancer des déclarations en rapport avec la biodiversité. Dans le projet des Académies, il s'agit cependant aussi de clarifier comment le développement des énergies renouvelables peut se faire en préservant au mieux la biodiversité.

2. Approfondissement

Vous trouverez tous les documents complémentaires en ligne sur go.academies-suisse.ch/atable :

- Présentations
- Projet Energyscape
- Projet « Planifier le développement des énergies renouvelables en tenant compte de la biodiversité et du paysage »
- Swiss Academies Publications sur le « Système énergétique suisse 2050 » (2022), « Solutions possibles pour la Suisse dans les conflits entre les énergies renouvelables et l'utilisation du territoire » (2012), « Inverser la tendance dans les domaines du climat et de la biodiversité » (2022) et « Aborder conjointement le changement climatique et la perte de la biodiversité » (2021)
- Prise de position sur la modification de la loi sur l'énergie (2022)

3. Contacts

Intervenant(e)s

Adrienne Grêt-Regamey · Professeur de planification du paysage et de l'environnement de l'EPF de Zurich

+41 44 633 29 57 · gret@ethz.ch

Marcel Hunziker · Chef de groupe de recherche en sciences sociales et paysage à l'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

+41 44 739 24 59 · marcel.hunziker@wsl.ch

Urs Neu · Directeur de la commission de l'énergie des Académies suisses des sciences ; directeur adjoint de ProClim, SCNAT

+41 31 306 93 52 · urs.neu@scnat.ch

Autres chercheuses et chercheurs

Robert Boes · Professeur en constructions hydrauliques et directeur du laboratoire d'essai d'hydraulique, d'hydrologie et de glaciologie (VAW) à l'EPF de Zurich

+41 44 632 40 90 · boes@vaw.baug.ethz.ch

Antoine Guisan · Professeur d'écologie spatiale, Université de Lausanne

+41 21 692 42 54 · antoine.guisan@unil.ch

Gabriela Hug · Professeur de transmission d'énergie électrique à l'ETH Zurich

+41 44 633 81 91 · hug@eeh.ee.ethz.ch

Glenn Litsios · Directeur info fauna

+41 32 560 31 15 · glenn.litsios@infofauna.ch

Autres expert·e·s des Académies

Bernard Lehmann · Président de la Plateforme Sciences et Politiques, SCNAT
lehmann@retired.ethz.ch

Jürg Pfister · Secrétaire général, SCNAT

+41 31 306 93 03 · juerg.pfister@scnat.ch

Sascha Ismail · Responsable de projets ; Forum Biodiversité, SCNAT

+41 31 306 93 41 · sascha.ismail@scnat.ch

Filippo Lechthaler · Directeur de ProClim, SCNAT

+41 31 306 93 51 · filippo.lechthaler@scnat.ch

Ursula Schüpbach · Directrice du Forum Paysage, Alpes, Parcs, SCNAT

+41 31 306 93 45 · ursula.schuepbach@scnat.ch